

Séance du lundi 14 janvier 2019 dédiée aux questions orales au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Réponse de Jean-Louis d'Anglebermes
à la question n° 18 déposée par M. Pierre-Chanel Tutugoro

Question n° 18 : La jeunesse représente un enjeu sociétal majeur en Nouvelle-Calédonie. Elle est au cœur de nos préoccupations et constitue le vivier humain de l'avenir de notre pays.

Depuis novembre 2015, nous avons adopté la Stratégie emploi insertion professionnelle afin de mutualiser la formation, l'emploi et l'insertion pour répondre aux besoins en compétences de l'économie calédonienne.

Quels en sont aujourd'hui les résultats en matière d'accompagnement des jeunes très éloignés de l'emploi ?

Par ailleurs, le secteur de la formation professionnelle continue fait l'objet de réformes de fond. Quel en est l'état d'avancement aujourd'hui ?

Et comment répond-elle aux enjeux de l'insertion professionnelle des jeunes ?

Monsieur le conseiller,

La question posée aujourd'hui au gouvernement implique une compétence partagée entre la Nouvelle-Calédonie et les provinces au regard de l'article 22 de la loi organique.

C'est bien sûr dans le respect de cette compétence partagée mais aussi et surtout avec une forte volonté de s'inscrire dans une stratégie pays au bénéfice des personnes les plus éloignées de l'emploi que le gouvernement s'est engagé durant cette mandature.

Quels sont aujourd'hui les résultats en matière d'accompagnement des jeunes très éloignés de l'emploi ?

La stratégie emploi insertion professionnelle – Nouvelle-Calédonie (SEIP-NC) cible essentiellement les publics jeunes très éloignés de l'emploi et vise à une coordination de l'action des différents opérateurs auprès de ces personnes. Elle est soutenue par l'Union européenne au titre du XI^e Fonds européen de développement (FED).

Si l'on s'intéresse à l'activité des dispositifs Nouvelle-Calédonie sur la période 2017-2018, cela s'est traduit par 1 338 stagiaires entrés en formation dont 60 % ont entre 18 et 25 ans. La part des demandeurs d'emploi non qualifiés accédant

aux formations de la Nouvelle-Calédonie est en constante progression pour s'établir à 47 %, (soit 40% de plus que la proportion de personnes non qualifiées dans le vivier global de demandeurs d'emploi), ce qui s'explique par le déploiement de dispositifs de formation dédiés (tels que les premiers niveaux d'employabilité, le dispositif SPOT, etc.).

En ce qui concerne les structures partenaires, en 2017, 65 % des personnes prescrites sur un dispositif d'insertion avaient moins de 26 ans et 44 % avaient un niveau 5 (CAP) ou inférieur de qualification.

L'on peut donc considérer que les actions menées au titre de la stratégie visent effectivement le public cible, même si beaucoup reste à faire **en matière d'information et d'orientation.**

Par ailleurs, le secteur de la formation professionnelle continue fait l'objet de réformes de fond. Quel en est l'état d'avancement aujourd'hui ?

La réforme de l'alternance, visant à développer cette modalité de formation, a été adoptée par le Congrès en 2018 et est opérationnelle depuis le 1er janvier.

Le GIP GIEP-NC a été créé et devrait être pleinement opérationnel, dès signature de la convention constitutive par les partenaires sociaux, en février.

La gouvernance partagée du secteur de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'orientation professionnelle est installée.

Enfin, dans le cadre de la recherche d'une plus grande mutualisation de moyens entre les acteurs, le déploiement d'une compagnie du RSMA à Bourail s'opérera grâce à une convention d'étroit partenariat entre l'EFPA et le RSMA, l'État et la Nouvelle-Calédonie. La signature de cette convention s'opérera courant février.

Comment cette stratégie répond-elle aux enjeux de l'insertion professionnelle des jeunes ?

Dans le cadre de la stratégie, ont été mis en œuvre des dispositifs comme le SPOT ou les contrats d'insertion par le travail. De même, l'acquisition rapide de compétences-clés pour l'employabilité a été recherchée, soit par des actions dédiées comme les premiers niveaux d'employabilité (PNE), soit par la validation de compétences d'employabilité à l'occasion d'actions de formation classiques au titre du certificat de compétences essentielles (CCE).

Enfin, le développement des formations associant étroitement les employeurs tout au long du processus a été renforcé : c'est le cas de l'alternance, voie d'excellence pour l'acquisition de compétences professionnelles.

L'ensemble de ces mesures a permis d'atteindre un taux d'insertion professionnelle de près de 46 % en 2017, apprentissage inclus.

Tout ce travail, soit trois lois du pays et neuf délibérations, et ces résultats sont le fruit d'une implication constante et constructive des exécutifs et services provinciaux que je remercie vivement aujourd'hui. Je tiens également à remercier sincèrement tous les élus de cet hémicycle, ainsi que la commission travail et formation professionnelle puisque l'ensemble des textes qui ont permis la mise en œuvre de cette politique ont été adoptés à l'unanimité par votre assemblée.

Je vous remercie.